

PROCÈS-VERBAL **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2024**

Le 27 février 2024 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 21 février 2024

Présents

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Michel CHAIGNEAU, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Denis RAGUIN (arrivé à 20 h 16)

Excusés : Clémentine DENIS, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU

Absentes : Émilie BAUDRY, Vivien BRUNEAU, Lucie TROTIGNON

Ordre du jour

- Approbation du PV du 22 janvier 2024 ;
- École :
 - Compte-rendu du Conseil d'école du 12 février 2024 (*cf mail du 19.02.2024*),
 - Rythmes scolaires (4 jours) : demande renouvellement de la dérogation,
 - Fermeture de classe : mobilisation (*cf mail du 21.02.2024*) ;
- Demande de subvention de Mme FILIPPINI, enseignante classe CE1-CE2 St-Flovier ;
- Délégation de service public Fibre : pour ou contre l'installation d'une borne wifi ;
- Proposition de concert à l'église de Mme KATAEVA (Jaugette Obterre) ;
- La Roue Tourangelle le 24 mars 2024 : concours des communes traversées ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 20 h 18 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

Approbation du PV du 22 janvier 2024

Les membres présents adoptent, sans réserve, le procès-verbal de séance du 22 janvier 2024.

École

Compte-rendu du Conseil d'école du 12 février 2024

M. le maire s'assure que chaque membre a bien reçu ledit compte-rendu par mail le 19 février dernier.

Malheureusement la baisse sensible des effectifs entraînerait, à la prochaine rentrée de septembre 2024, la fermeture d'une classe à l'école de Charnizay et compromettrait l'accueil des tout-petits (TPS). Ces derniers ont besoin d'une attention particulière et d'un aménagement de classe adapté à leur développement moteur et, si cette fermeture se confirmait, les conditions d'accueil seraient impossibles dans une classe multi-niveaux avec un effectif important en maternelle.

La municipalité soutient la mobilisation des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Charnizay / St-Flovier contre cette fermeture de classe et réfléchit à l'accueil de famille(s) ukrainienne(s).

Rythmes scolaires (4 jours)

Les membres présents décident, en accord avec la commune de St-Flovier, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves, de renouveler la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (4 jours).

Demande de subvention de Mme FILIPPINI, enseignante classe CE1-CE2 St-Flovier

L'assemblée délibérante vote une subvention de 222 euros pour la sortie scolaire à Paris le 7 mai prochain de la classe CE1-CE2 de Mme FILIPPINI du RPI Charnizay/St-Flovier. Le budget de cette journée à la capitale, pour découvrir Paris et le patrimoine culturel national, découvrir et expérimenter différents moyens de transport, apprendre à vivre ensemble et à respecter les autres s'élève à 1 327 euros, pour 14 élèves et 4 accompagnants adultes, financé comme suit : 443 € coopérative scolaire, 443 € Ass. Parents d'Elèves et 444 € pour moitié par les communes de Charnizay et St-Flovier.

Délégation de service public Fibre

Après réflexion, les membres présents, soucieux de connexions malveillantes, refuse l'installation d'une borne Wifi gratuite dans le cadre de la délégation de service public Fibre.

Proposition de concert à l'église de Mme KATAEVA (Jaugette Obterre)

Au vu de son coût (1500 euros), l'assemblée délibérante dit que la commune ne peut adhérer à la proposition de Mme la présidente de l'association Jaugette-Manoir des Arts/Obterre et prendre en charge la venue d'un cœur de 50 chanteurs de la Maîtrise de Sainte-Croix de Neuilly pour un concert à l'église de Charnizay.

La Roue Tourangelle le 24 mars 2024 : concours des communes traversées

Les membres présents disent être favorables, avec les associations et les habitants, à l'inscription de la commune au « concours des communes traversées » lors de l'épreuve cycliste internationale « La Roue Tourangelle » qui traversera le 24 mars prochain le cœur de village de Charnizay.

Questions diverses

L'assemblée entend lecture du courrier de M. Sylvain LEGEAS décidant de ne pas renouveler, à compter du 11 avril 2024, le bail commercial de l'épicerie-bar au motif de charges trop importantes. Quel devenir de l'établissement ?

Elle est informée de la venue le 6 mars prochain d'un représentant de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) et d'un conseiller en énergie du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) afin de réfléchir au devenir du château féodal et de la réhabilitation de la longère (de la salle de spectacles).

Elle est également informée d'infiltrations dans la toiture de l'église qui nécessiteront très rapidement des travaux. Le charpentier-couvreur, M. VÉRON, a été sollicité.

A prévoir des jardinières pour fleurir les arches d'entrée de bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 17.